

1o *In occursu*. — Ainsi, cette année 1897, dans notre calendrier Provincial, la fête de S. Raphaël, double majeure, (24 octobre), et celle du Patronage de la Ste Vierge également double majeure, (4e dimanche d'octobre), tomberont le même jour ; — celle-là étant primaire, et celle-ci secondaire, *fiet officium de primo, translatio de secundo*.

2o *In concursu*. — Cette même fête de S. Raphaël se trouvant en concurrence avec celle du SS. Rédempteur, (double majeure, secondaire), qui se célèbre le 23 octobre, *Vesp. erunt integræ de S. Archangelo, cum commem. SS. Redemptoris*. — Le 17 septembre, les Vêpres appartiendront à S. Joseph de Cupertino, (fête double mineure, primaire) avec mémoire des Stigmates de S. François, (double mineure, secondaire). — Ste Marthe, (29 juillet), aura ses 2es Vêpres avec mémoire de l'octave de Ste Anne. — L'octave de S. Jacques, titulaire de la cathédrale de Montréal, n'aura *extra Ecclesiam propriam*, que sa mémoire dans les 2es Vêpres de S. Ignace, et dans les 1ères Vêpres de l'octave de Ste Anne ; etc.

3o *In repositione*. — Nous en avons eu cette année un exemple : la fête de S. Benoit, (double majeure, primaire), renvoyée du 21 mars, était transférée au premier jour libre, c'est-à-dire au 22, préférablement à la fête du SS. Suaire, (double majeure, secondaire), renvoyée du 19.

*Nota*. Les offices *commémoratifs* ou *cotifs* ne sont sujets ni à l'occurrence, ni à la translation ; — en cas de concurrence, ils cèdent les Vêpres entières à une fête semi-double quelconque ; mais, entre eux, ils partagent les vêpres *a capitulo*, quelle que soit leur dignité objective.